



CENTRE-VILLE, PRATIQUE, TRANSPORT

Modalités pour le stationnement en zone bleue et arrêts minute dans Ploërmel

Les rues du centre-ville de Ploërmel sont en zone bleue, on vous explique tout.

Publié le 05 août 2021

Le stationnement en zone bleue est gratuit et limité à 1h30, du lundi au samedi de 9h à 19h. Pour les dimanches et les jours fériés, vous pouvez vous garer en toute tranquillité : il n'y a pas de limite de temps de stationnement !

Ce dispositif est destiné à éviter le phénomène des "voitures ventouses" aux jours et heures très fréquentés afin de favoriser la fluidification et l'accès aux commerces, aux équipements de proximité et services publics en assurant une plus grande rotation par un stationnement rapide, pratique et gratuit.

Les nombreuses places de stationnement « arrêt minute » et « zone bleue » sont matérialisées par panneaux.

La signalisation « Zone bleue »

- ▶ Les zones bleues obéissent aux normes européennes
- ▶ La durée du stationnement autorisée est indiquée sur les panneaux
- ▶ La zone bleue est indiquée par un marquage bleu au sol

La signalisation « Arrêt minute »

- ▶ La zone et la durée du stationnement autorisée sont indiquées sur les panneaux.

Le modèle du disque de stationnement

Le disque européen remplace le traditionnel « disque bleu ».

Les caractéristiques du modèle de disque de stationnement français sont établies par l'arrêté du 6 décembre 2007 au regard de préconisations européennes.

Ce dispositif présente des caractéristiques précises.

Depuis 2007, il n'y a plus que la mention de l'heure d'arrivée sur le disque.

Quand et comment utiliser son disque

Le disque se place sur le tableau de bord du véhicule et vous devez indiquer simplement votre heure d'arrivée.

Vous pouvez stationner au maximum de la durée mentionnée sur les panneaux de signalisation à partir de l'heure à laquelle vous êtes arrivé.

Le disque est à utiliser du lundi au samedi de 9h à 19h.

Les sanctions encourues

Amende de 35€ (conformément à l'Article R 417-3 du Code de la route) en cas de :

- ▶ non apposition du disque
- ▶ disque placé de manière non lisible
- ▶ disque non-conforme au modèle agréé
- ▶ stationnement du véhicule sur un même emplacement qui dépasse la durée mentionnée sur les panneaux de signalisation

Les infractions sont gérées par système informatique qui procède à l'envoi de l'avis de contravention au domicile du titulaire de la carte grise.

ATTENTION ! Le stationnement prolongé de votre véhicule sur un même emplacement sans y être déplacé peut entraîner sa mise en fourrière.

Places PMR (Personne à mobilité réduite)

Cependant exception pour les emplacements réservés aux personnes handicapées. En effet, aucune obligation d'apposer le disque à condition que le macaron Carte Mobilité Inclusion, lui obligatoire, soit apposé.



Nouveaux sens de circulation, des changements vous attendent !

Programme des travaux de voirie à Ploërmel



[RETOUR À LA LISTE](#)



VILLE DE PLOËRMEL
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
56800 PLOËRMEL

HORAIRE D'OUVERTURE
du lundi au vendredi : 9h/12h et
13h30/17h30
fermé les samedis
Tél. : 02 97 73 20 73

 **CONTACTEZ-NOUS**

► [CONSULTER LES SERVICES DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ](#)